Mesdames, Messieurs,

Dorénavant, les Centres Récréatifs Aérés (CRA) seront organisés durant les congés scolaires dans les locaux de l'Académie René Borremans. Le parking sera par conséquent utilisé comme cour de récréation.

Soyez attentifs! Le parking sera inaccessible et interdit au stationnement ainsi qu'à la circulation du dimanche 2 mars (12h) au vendredi 7 mars (19h) à l'occasion du CRA des congés de détente.

Ces mesures seront également appliquées pour les prochains CRA :

- CRA de printemps : du 28 avril au 2 mai 2025
- CRA d'automne : du 20 au 24 octobre 2025
- CRA d'hiver : du 22 au 26 décembre 2025

Attention : Si un véhicule est stationné malgré les interdictions, le propriétaire sera pleinement responsable en cas de problème.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration afin d'assurer la sécurité des enfants.